

## **AGA 2025 DE L'ACCEC**

### **Élections**

Les membres de l'ACCEC éliront un nouveau président et un nouveau vice-président durant l'AGA de cette année.

Conformément à l'article [5.04 du Règlement de l'ACCEC](#), les candidatures à ces postes seront acceptées jusqu'à 20 jours avant l'ouverture de l'AGA, soit le dimanche 18 mai 2025 (10 h 15, HA). Veuillez cliquer [ici](#) pour accéder au formulaire de mise en candidature.

### **Formulaire de procuration**

Conformément au Règlement de l'ACCEC, chaque conseiller scolaire membre peut, au moyen d'une procuration, nommer un mandataire qui assistera et votera en son nom à l'AGA. La date d'envoi du [formulaire de procuration](#) est le 28 mai 2025, à 10 h 15 (HA).

### **Politique sur les résolutions**

Veuillez cliquer [ici](#) pour accéder à la Politique sur les résolutions (mise à jour) de l'ACCEC. Veuillez noter que les résolutions spéciales seront acceptées jusqu'au 2 mai 2025.